

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 8 novembre 2022

Sont présents : - M. Taupin (Maire).

- Mme Odrat, Mme Kervagoret, Mme Hubert, Mme Langlais, Mme Proust, Mme Fouillet, M. Lizé (enseignants).
- Mme Brunet, Mme Evrard, Mme Gasnier, Mme Leca, Mme Lemonnier, Mme Martins, Mme Pascal, Mme Renaudin, Mme Rosensohn (parents élus).
- M. Proust (coordinateur périscolaire, éducateur sportif).

Sont excusés : Mme Brignone (Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription), M. Hureau (adjoint chargé des affaires scolaires), Mme Jardin (parent élue)

1) Présentations des membres du conseil d'école.

2) Les effectifs.

158 élèves	35 CP
	28 CE1
	29 CE2
	37 CM1
	29 CM2

répartis comme suit :

- 22 CP (Patricia Langlais)
- 23 CP - CE1 dont 13 CP et 10 CE1 (Carole Proust)
- 24 CE1 - CE2 dont 18 CE1 et 6 CE2 (Mélanie Hubert)
- 23 CE2 (Florence Odrat)
- 22 CM1 (Laure Kervagoret)
- 22 CM1 - CM2 dont 8 CM1 et 14 CM2 (Marine Fouillet)
- 22 CM1 - CM2 dont 7 CM1 et 15 CM2 (Stéphane Lizé)

Prévisions pour la rentrée de septembre 2023 : 163 élèves (car il y a actuellement 34 grandes sections). La réouverture de la 7^e classe il y a un an permet d'avoir de plus petits effectifs, de respecter l'obligation d'avoir 24 élèves maximum en CP, et en CE1, sans avoir toutes les autres classes à 28 voire 30 élèves.

3) Le protocole sanitaire et le plan de continuité pédagogique :

Voilà ce que nous dit le protocole sanitaire : *« Compte tenu de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, la rentrée scolaire se déroulera, sur l'ensemble du territoire national, avec la seule application des mesures prévues par le socle, c'est-à-dire l'application en milieu scolaire des recommandations émises par les autorités sanitaires pour l'ensemble de la population.*

Les élèves sont accueillis pour des cours en présentiel. Les activités physiques et sportives se déroulent sans restriction, en intérieur comme en extérieur. La limitation du brassage, des regroupements et des réunions n'est pas requise. En revanche, il demeure recommandé :

- un lavage régulier des mains ou la mise à disposition de solutions hydroalcooliques ;
- une aération régulière des locaux (10 minutes toutes les heures) ou la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des systèmes de ventilation mécanique ;
- un nettoyage quotidien et une désinfection régulière des surfaces et points de contact fréquemment touchés.

Le niveau de protocole pourra être modifié en cas de dégradation de la situation sanitaire. La détermination du niveau applicable s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole (passage au niveau 1 ou 2 par exemple), un délai de mise en œuvre de 10 jours sera recherché. »

Un autre rappel :

- En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, merci de ne pas mettre votre enfant à l'école. Si votre enfant devient positif au Covid, **merci de nous en informer rapidement**.

Sinon, un plan de continuité pédagogique a été élaboré l'année dernière et mis à jour en septembre 2022 par les enseignants afin de répondre principalement à deux cas de figure :

- une classe est fermée une semaine en raison d'un nombre de cas positifs suffisamment important dans cette classe,
- un élève d'une classe est positif au Covid et est isolé à la maison pendant sept jours.

Ce plan de continuité est consultable par les parents à l'école, sur demande.

4) Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : présentation et bilan du premier

– Le PPMS Attentat-Intrusion a eu lieu le vendredi 21 octobre à 10h50. Les élèves ont été prévenus et il a été vu avec eux les conduites à tenir. Le scénario retenu était celui d'un animal sauvage (par exemple un sanglier) qui divaguait dans la rue devant l'école, nécessitant une évacuation de la cour et un enfermement à clé. Il est à noter que l'on pouvait aussi bien remplacer l'animal sauvage par une personne malveillante qui cherche à s'en prendre physiquement aux élèves présents dans la cour. Donc il fallait courir pour entrer dans les bâtiments par l'entrée la plus proche. Puis s'enfermer à clé, se cacher, et ne pas faire de bruit. M. Lizé a vérifié (une fois tout le monde rentré) que toutes les fenêtres étaient fermées et que toutes les portes étaient fermées à clé.

– Points forts de ce premier PPMS :

- rapidité d'exécution,
- bonne compréhension des consignes par les élèves, on sent qu'ils ont des habitudes maintenant,
- beaucoup d'efforts pour essayer d'être le plus silencieux possible,
- toutes les portes étaient fermées à clé, toutes les fenêtres étaient fermées.

– Points à améliorer :

- la porte de la salle des maîtres (qui donne sur l'extérieur) ne fonctionne qu'avec une clé. Il serait nécessaire que, comme les autres portes du rez-de-chaussée, elle puisse se fermer en tournant simplement un verrou,
- faire évoluer le signal de fin d'exercice pour qu'il ne soit reconnaissable que par les enseignants,
- à l'avenir, n'importe quel adulte doit pouvoir donner l'alerte à l'ensemble de l'équipe, et chacun connaître ce qu'il a à faire. Que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire.
- Pour les prochaines fois : nous ne retournerons pas à l'étage, au cas où aucun adulte ne puisse monter.

– Le PPMS Risques Majeurs se fera normalement conjointement avec la maternelle au deuxième trimestre.

5) Les budgets.

– La coopérative scolaire (année 2021 – 2022) :

en caisse au 1er septembre 2021 : 11 172,40€

en caisse au 31 août 2022 : 9 743,02€

Les comptes ont été vérifiées en septembre 2022 par Florence Odrat et Laure Kervagoret (enseignantes), ainsi que par l'OCCE.

Une copie des comptes de la coopérative a été transmise à la mairie, une autre aux parents élus.

Ce bilan est à nuancer car 3 000 € proviennent d'une subvention versée par la mairie en mai 2019 pour la classe de découverte de 2021 (d'habitude les subventions mairie sont versées contre paiement des factures du voyage, mais pas cette fois-ci). Il y a aussi eu un remboursement de 800€ de la part de la SNCF. Ces 3 800€ viennent d'être utilisés pour un premier acompte pour la classe de découverte du mois d'avril 2023. Il y a donc actuellement 5 943,02€ en caisse.

En septembre 2022, avec la subvention mairie de cette année de 1 800€, nous avons décidé d'acheter des LEGO pour les classes (pouvant servir pour des activités de mathématiques, ainsi que les récréations pluvieuses), ainsi que du matériel ou des livres pour chaque classe.

6) Le règlement intérieur.

- Le règlement intérieur proposé cette année est modifié sur plusieurs points :
 - chaque élève aura le droit d'apporter (s'il le souhaite) une dizaine de billes à l'école mais pas de calot,
 - les montres connectées sont interdites pour les élèves,
 - dans le cas de maladies contagieuses, il était question « d'éviction de l'école ». Le terme sera remplacé par « isolement au domicile ».
- Cette année encore, nous enverrons le règlement intérieur par mail (avec aussi la charte de la laïcité). Les parents devront signer un mot dans le cahier de liaison, stipulant qu'ils ont pris connaissance de ce règlement. S'ils le souhaitent, en cas d'impossibilité à en prendre connaissance par Internet, ils pourront nous demander une version papier.
- Le règlement a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

7) Les évaluations nationales de CP et de CE1.

- Elles se sont déroulées entre le 12 et le 23 septembre.
- L'équipe pédagogique est amenée à analyser les résultats de l'école et à réfléchir à des pistes pour améliorer les points faibles et consolider les points forts. Et ce, en lien avec l'école maternelle.
- Retour aux parents → les enseignants rencontreront tous les parents en novembre. D'ailleurs, dans toutes les classes de l'école, des rendez-vous sont proposés avec les parents pour novembre.

8) Les projets pédagogiques.

- Tous les élèves de l'école : séances avec la DUMIste (Sandrine Wezzetti-Bataille) tous les jeudis matins d'octobre à juin. En fonction des classes, l'année sera partagée en 3 périodes de 10 séances, chaque classe y allant sur une des trois périodes définies. Pour le moment, pour les classes concernées de CM1-CM2, au programme : travail autour du thème de « la nature et les végétaux », ainsi que la polyphonie et les jeux rythmiques. Sandrine apporte sa culture musicale et ses compétences, notamment en chant chorale avec les enfants (*projet financé par la communauté de communes*).
- Mercredi 5 octobre et mercredi 19 octobre : les classes de cycle 2 se sont rendus chez un maraîcher de St Mars d'Outillé (M. Androuin) afin de visiter son exploitation. 2 autres visites sont prévues dans l'année.
- Mercredi 19 octobre : l'École de Musique Communautaire CitéZ'arts et le CPFJ sont venus à la rencontre des écoliers de 4 classes pour une intervention musicale sur le thème de la Turquie. « Parce que la sensibilisation aux différences et la découverte d'autres cultures s'envisagent dès le plus jeune âge ». Ils leur ont présenté des instruments turcs.
- Une réunion d'information et de liaison est prévue avec le collège d'Ecommoy à l'école de Saint Mars d'Outillé.
- CP, CE1, CE2 : gymnastique à Parigné-l'Évêque (*financée par la Communauté de Communes*).
 - CP et CP-CE1 : le jeudi matin du 8 septembre au 24 novembre.
 - CE1-CE2 et CE2 : le jeudi matin du 1^{er} décembre au 2 mars.
- CM1, CM2 : piscine à Ecommoy (*financée par la Mairie*).
 - Les classes de Laure Kervagoret, de Marine Fouillet : le jeudi après-midi du 8 décembre au 9 mars.
 - La classe de Stéphane Lizé et Lucie Blottière : le lundi après-midi du 5 décembre au 6 mars.
- Conseil Municipal Enfant : les conseillers de CM1 (3 filles et 3 garçons) ont été élus par l'ensemble des élèves de l'école le lundi 10 octobre. Ils vont rejoindre leurs homologues de CM2 élus l'année dernière. 2000€ leur sont alloués par la mairie pour les futurs projets.
- Une classe de découverte à Liré (département 49) est organisée du lundi 3 avril au vendredi 7 avril

2023 pour tous les élèves de CM1 et de CM2 des classes de Laure, Marine et Stéphane. Une réunion d'information pour les parents des élèves concernées se tiendra le mardi 22 novembre.

– Activité vélo : les CM1 et les CM2 ont fait un cycle vélo depuis début septembre et jusqu'à la mi-novembre. De nombreuses compétences ont été renforcées. Chaque élève a pu sortir une fois dans Saint Mars d'Outille au sein d'un groupe de 6.

– Les projets à venir seront évoqués aux prochains conseils d'école.

9) L'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour l'année scolaire 2022-2023.

– 24 mardis de début octobre à mai durant 1h30, de 15h00 à 16h30.

– Priorité lecture, éventuellement français/math ou méthodologie, souvent pour des élèves plus fragiles, parfois pour la classe entière par petits groupes, en fonction des besoins identifiés.

– Les enseignants proposent des élèves, ce sont les familles qui acceptent ou refusent la proposition. Il n'y a aucun caractère obligatoire.

10) RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté)

Le R.A.S.E.D. est un dispositif gratuit de l'Éducation Nationale. Il intervient sur le temps scolaire, principalement à la demande de l'équipe enseignante (mais aussi à la demande des familles) afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves. L'équipe du R.A.S.E.D. d'Ecommoy est à votre écoute. Elle se compose de :

- Mme Atry (psychologue scolaire)
- Mme Doucet (enseignante spécialisée à dominante pédagogique)
- Mme Raveneau (enseignante spécialisée à dominante relationnelle) qui peut intervenir sur le secteur d'Ecommoy en cas de besoin.

L'équipe du R.A.S.E.D. est à votre écoute. Vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante :

rased-ecommoy@ac-nantes.fr

Ou laisser un message au 02-72-88-26-26

11) Les travaux

Merci à la Mairie pour tous les travaux entrepris depuis le dernier conseil d'école fin juin 2022 :

- achat d'un nouvel ordinateur pour la direction de l'école,
- couloir de l'étage et cage d'escalier repeints,
- l'ouverture du portail du fond de la cour a été facilitée,
- le bac à sable a été regarni.

La liste pourrait être plus longue si l'on ajoute les demandes (urgentes ou non) qui ont été satisfaites depuis fin juin.

Sinon voici la liste des travaux demandés par les enseignants :

– Mobilier de la classe 1 : nous confirmons notre demande de renouvellement de ce mobilier pour la rentrée de septembre 2023 (et nous le notons dans les travaux demandés comme piquê de rappel). Il est à noter que plusieurs chaises de cette classe se sont définitivement cassées depuis début septembre. Il n'y a plus aucune chaise d'avance dans cette classe. Ni dans les ateliers communaux pour cette taille là. *Réponse du Maire : C'est prévu au budget 2023.*

– Portail du fond (celui par lequel entrent les classes de Patricia, Carole et Stéphane) : sera-t-il repeint ? *C'est prévu aux vacances de Noël.*

– Où en êtes-vous par rapport aux travaux d'isolation envisagés (changement des huisseries...) ?

Un appel d'offre a été fait en juillet mais infructueux car trois fois le budget. Avec un spécialiste, un travail a été réalisé afin de poser une meilleure demande, un nouvel appel d'offre sera lancé en décembre. Les travaux seront étalés en 2023.

– Au 2^e conseil d'école de mars 2022, il a été proposé l'installation d'une 2^e sonnette pour l'entrée du couloir extérieur à l'étage ou affichage du numéro à appeler en cas de non réponse au portail. Où en

est-on par rapport à cette demande ? *Un affichage va être réalisé avec le numéro de l'école.*

– Est-ce qu'il reste un budget pour équiper des ordinateurs portables de l'école de disques durs SSD ? Si oui combien d'ordinateurs vont-ils être équipés ? *Le devis a été signé pour tous les ordinateurs de l'école élémentaire, soit 21 PC portables.*

– Une demande pour fabriquer une petite estrade a été faite pour la classe 6. Avez-vous une date pour qu'elle soit dans la classe ? *C'est en cours de construction aux ateliers. Elle est dans la classe depuis le jeudi 10 novembre.*

– Serait-il possible de remettre en état le terrain de boules à proximité de l'école ? Car il peut s'avérer très utile en EPS. *C'est prévu d'enlever les tas de sable.*

– Une demande a été faite par les enseignantes du cycle 2 pour des carrés potagers mi-septembre. Cette demande est-elle acceptée ? *Oui. Il est possible d'avoir des carrés potagers aux jardins partagés avec l'association de la Ruisselée notamment.*

– Au 2^e conseil d'école, vous avez envisagé l'installation à l'étage d'un répéteur Wifi, afin de faciliter l'usage d'Internet par les élèves. Où en sommes-nous ? *M. Merceron va être contacté afin de voir ce qu'il peut faire.*

– Classe 4 : le vidéoprojecteur coupe à 17h. Serait-il possible de trouver une solution ? *Cela va être vu avec l'électricien de l'entreprise Worsley.*

– Classe 4 : un radiateur (à l'entrée de la classe) ne fonctionne plus. Serait-il possible d'y remédier ? De même, nous vous confirmons que le chauffage se coupe le midi. *L'électricien vient le lendemain.*

– Bureau de direction : une demande a été faite pour un écran d'ordinateur (pour raisons médicales). Cette demande a été validée (voir PV du conseil d'école du 10 mars 2022). Où en est-on ? *M. Hureau s'en occupe, cela va arriver à la fin d'année 2022.*

– Une chaise de la classe 3 est cassée et signalée depuis mi-septembre. Va-t-elle être remplacée ?

– Serait-il possible d'installer un verrou sur la serrure de la porte extérieure de la salle des maîtres (voir point n°4 de cet ordre du jour) ?

– Classe 4 : le coffret électrique bourdonne occasionnant une vraie gêne sonore. Est-ce qu'une solution peut être trouvée ?

– Concernant le budget d'investissement : cette année, les démarches sont compliquées entre l'école et la mairie. Par exemple, pour une commande chez Ikéa, nous avons dû redemander 4 fois la même chose pour l'obtenir.

Sinon, au quotidien, nous constatons (depuis plusieurs années déjà) que l'école vieillit...

12) Les questions des parents

QUESTIONS/REMARQUES POUR LA MAIRIE :

- Au sujet de la cour: le bac à sable, qui plaît tant aux enfants, pourrait-il être couvert pour plus d'hygiène, comme cela se fait dans d'autres écoles (avec des moyens peu onéreux : fixation sur les bordures et bâche adaptée)? *La mairie va réfléchir pour voir ce qui peut être fait.*

- Le contenu des TAP : les activités choisies (ou non d'ailleurs par nos enfants) ne sont pas forcément mises en pratique (problème de matériel insuffisant, nombre d'enfants trop importants) et les enfants ont souvent des coloriages pour "occuper le temps". Comment la mairie peut-elle pallier à cela? (Les TAP ont à la base une visée culturelle, sportive et d'ouverture sur le monde).

Des enfants ont envie de ne rien faire ou juste du coloriage, c'est ce que Claire Lecomte (chronobiologiste renommée) avait souligné lors des réunions d'aménagement des rythmes scolaires en 2013. Après une journée de classe, ils préfèrent être plus libres qu'en classe. Et c'est ce qui a été pris en compte. Les enfants sont consultés sur des choix d'activités et effectivement tout le monde ne peut pas avoir son premier choix. Ce sont les choix des enfants.

L'activité ressource (activités libres) est l'activité la plus demandée par les enfants. Dans tous les groupes, rien n'est imposé durant les TAP, l'idée est de proposer, tout comme sur le temps de cantine par les animateurs. 7 enfants sur les 158 enfants scolarisés ne participent pas aux TAP.

Dans chaque groupe, au moins une activité a été proposée aux élèves.

Une information sur les contenus peut-être déposée sur le portail famille afin de communiquer avec les parents.

Le taux d'encadrement de 1 adulte pour 18 est respecté dans chaque groupe de TAP.

- Au sujet de la cantine : Est ce judicieux de continuer les repas végétariens?

Les repas végétariens sont plus fréquents que l'année dernière... Certains enfants rentrent en ayant faim, d'autres disent que ce n'est pas bons, ont des troubles digestifs. Pour avoir discuté avec du personnel de cantine, il y a plus de pertes ces jours-là ; en même temps, ce n'est pas un menu qu'ils apprécient.

Les repas végétariens sont à la même fréquence que l'an passé : 1 fois tous les 15 jours. La loi Egalim impose aux collectivités 1 repas végétarien par semaine, ce n'est pas le choix de la mairie.

Il n'y a pas eu de retours négatifs à cette heure. Le prestataire a cependant pour obligation de travailler sur l'aspect des repas végétariens.

Certains enfants mangent vite, à 12h45, ils sont déjà sortis sur la cour de récréation, afin de profiter plus des jeux. C'est peut-être ce qui explique aussi des maux de ventre.

Pour les pertes de repas, ce n'est pas quantifié.

M. Taupin rappelle que la charte signée avec le prestataire permet de garantir la qualité et la provenance des produits, choix qui a été fait plutôt que des repas bio.

- On parle beaucoup d'économies d'énergie pour cet hiver, qu'en est-il pour l'école de Saint-Mars ?

Les menuiseries vont être changées. Des affichages ont été réalisés sur les portes et près des interrupteurs.

QUESTIONS AUX ENSEIGNANT(E)S:

- Est-il envisageable de prévoir une activité ou poésie à l'occasion des fêtes qui rythment l'année des enfants (cf Noël, fête des pères/mères...) ?

Certains d'entre vous pensent peut-être qu'ils en font aux TAP mais ce n'est pas le cas. Cela fait toujours plaisir, aux petits (enfants) comme aux grands (parents).

Ce sont des fêtes familiales traditionnelles, à fêter en famille. Cela peut, en maternelle, permettre de se raccrocher à un vécu des élèves afin d'y mettre des objectifs pédagogiques. Cela peut apporter des notions culturelles que l'on peut comparer ensuite avec d'autres pays, pourquoi pas en élémentaire. Mais nous n'en faisons pas une obligation. C'est un choix d'équipe de ne pas forcément marquer ces événements en classe. Une maman marque son désaccord. Les enseignants en prennent acte mais maintiennent leur décision.

- Est-il envisageable de prévoir un "outil" pour communiquer sur les changements entre école maternelle et primaire (cf réunion, visite, mot) à destination des futurs CP à la fin de l'année?

Le fonctionnement entre l'école maternelle et primaire est différent (cf changement d'établissement pour les enfants, horaires différents...) et certains parents ne sont pas au courant et/ou ont des questions sur l'arrivée au CP de leur enfant.

Suite à votre remarque, nous envisageons d'ajouter les horaires de l'école au dos de la liste des fournitures. La liaison GS-CP existe déjà pour les élèves de GS. De notre côté il existe l'accueil dans les classes pour les CP le jour de la rentrée. Il existe aussi la réunion de rentrée pour répondre aux questions.

– Séance levée à 20h00.

La secrétaire de séance
Marine Fouillet



Le directeur
Stéphane Lizé

